

SOMMAIRE

Contexte du projet

4 villes et 2 quartiers ciblés:
Bambari, Bria, Batangafo, Kaga Bando et Bangui (3e et 5e)



190 000

bénéficiaires directs



50%

femmes bénéficiaires



Réhabilitation de routes en THIMO



15 000

ménages bénéficiaires de transferts monétaires



Réhabilitation d'ouvrages de drainage



US\$ 7 500 000

distribués aux personnes déplacées et familles hôtes



Installation de lampadaires solaires



Réhabilitation/construction d'équipements



Création de millions d'emplois temporaires



4

Plans de développement local élaborés



Appui institutionnel du MAHRN

Pour faire face à la situation engendrée par la violence qui a suivi la crise récente, le Gouvernement de la RCA à travers le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale (MAHRN) avec la participation de la Banque Mondiale a lancé, le 19 mai 2017, le Projet d'appui aux communautés affectées par le déplacement à hauteur de \$US 28 millions.

La mise en oeuvre de ce projet est assurée par le Bureau des Nations-Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). L'objectif est d'assurer aux communautés affectées par le déplacement forcé, un meilleur accès aux services de base, aux infrastructures locales et aux filets sociaux (transferts monétaires). Ce projet se caractérise par une approche multidimensionnelle au soutien des communautés affectées par le déplacement. Décliné en 3 composantes, il permet de dispenser une large gamme de services susceptibles d'améliorer les conditions de vie des ménages déplacés et des communautés hôtes et de paver la voie à une intensification de l'activité économique et de la réduction de la pauvreté qui constitue l'une des priorités gouvernementales.

Le projet favorise le dialogue entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées de 4 villes et 2 quartiers de Bangui et fait la promotion de la coexistence pacifique tout en permettant aux autorités locales et déconcentrées de participer à la planification, réhabilitation et au maintien des infrastructures pour un meilleur accès aux services sociaux de base.

Composante 1 : Accès aux services sociaux de base

Objectifs Initiaux

La **composante 1** a pour objectif d'améliorer l'accès des communautés affectées par le déplacement aux services sociaux de base. Les modalités et procédures de réalisation des infrastructures structurantes et microprojets en appui aux bénéficiaires reposent sur le principe de base de la responsabilisation maximale des bénéficiaires durant les différentes phases d'exécution.



La mise en oeuvre de cette composante passe par:

- La réalisation de 4 plans de développement locaux (PDL);
- L'identification, la sélection et la validation des investissements en terme d'infrastructures structurantes en consultation des communautés;
- La création d'opportunités d'emplois selon l'approche de travail à haute intensité de main-d'œuvre;
- La stimulation des activités économiques;
- La sous-traitance des travaux au secteur privé local et des ONG nationales.

Sommaire

COMPOSANTE 2: FILETS SOCIAUX—Transferts monétaires

Objectifs initiaux

La **composante 2** vise à effectuer des transferts monétaires réguliers aux ménages sélectionnés. Ces transferts permettent de soutenir les ménages des zones affectées par le déplacement forcé afin qu'ils puissent satisfaire à leurs besoins de consommation immédiats. La régularité des transferts sur une période de deux ans doit également favoriser le rétablissement progressif des actifs perdus. Les décisions relatives aux montants et à la durée du programme ont été guidées par le souci de verser une allocation qui soit adéquate, mais n'exerce aucun effet dissuasif sur la conduite d'activités productives :



- Le ciblage de 1 000 ménages pendant la phase pilote puis de 14 000 pendant le grand projet;
- L'enregistrement biométrique des bénéficiaires et distribution de badges;
- La mise en place et la coordination des mécanismes de gestion des plaintes;
- La mise en place et la coordination des activités de mobilisation communautaire et de mesures d'accompagnement;
- Le montant du transfert est à 25 000 FCFA par ménage et par trimestre, ce qui équivaut à 200 000 FCFA sur une période de 24 mois.
- La contribution à la stabilisation et l'amélioration de la consommation générale de 15 000 ménages, soit environ 75 000 personnes sur deux ans.

COMPOSANTE 3: Mobilisation communautaire, renforcement des capacités, assistance technique et gestion de projet

Objectifs initiaux

La **composante 3** du projet finance les coûts associés à la mobilisation communautaire et à la conduite des mesures d'accompagnement prévues aux Composantes 1 et 2, le renforcement des capacités, l'assistance technique aux institutions locales et nationales et les charges associées à la gestion du projet :

La composante 3A : La mobilisation communautaire et mesures d'accompagnement agit comme moteur et permet d'engager avec les communautés locales, le travail de dialogue et de consultation qui sert d'assise à toutes les activités. Elles incluent la participation communautaire à la sélection des infrastructures prioritaires, le ciblage des bénéficiaires de transferts monétaires, la conduite des mesures d'accompagnement, l'incitation au dialogue communautaire et la promotion de la coexistence pacifique des différents groupes.

La composante 3B : Le renforcement des capacités finance l'assistance technique octroyée par le projet au MAHRN ainsi qu'aux autres ministères impliqués dans la prestation de services au niveau local.

La composante 3C: Le financement des charges associées à la gestion du projet, incluant les mesures de sauvegarde environnementale et sociale et les autres coûts associés aux prestataires de services principaux, responsables de la gestion et de la mise en œuvre des activités du projet.

UNITÉ TECHNIQUE DU MAHRN

Composition. Le MAHRN a mis en place par Décision du 18 mai 2017, une Unité technique (UT) chargée du suivi de la mise en œuvre du PACAD. Elle est responsable de la coordination générale et de la supervision technique des activités. Les membres de l'UT sont recrutés suivant une base compétitive et selon les règles et procédures de passation de l'UNOPS, qui elle est en charge de la mise en œuvre.

Mandat. La définition du mandat repose sur la stratégie de renforcement des capacités de l'UT qui permet à terme d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne marche des activités.

